

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Communale, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

Étaient présents : Jean Louis BONDU, Jean-Yves BRAMOULLÉ, Hveline CABON, Mickaël CONQ, Christelle ELIES, Renée GALL, Laurence GUERINET, Gérard LE GUEN, Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, et, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Jean-Yves ROUDAUT.

Excusés et représentés : Christine DOISNEAU donnant pouvoir à Renée GALL, Jérémy JAFFRÈS donnant pouvoir à Valérie NIVEZ, Jean-Claude LE BIDELE donnant pouvoir à Jean Yves BRAMOULLÉ, Maud LE QUÉRÉ donnant pouvoir à Jean Louis BONDU, Marie-Michelle LORGERE donnant pouvoir à Hveline CABON et Gwendoline VLAEMYNCK donnant pouvoir à Joël PASCOËT.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Christelle ELIES a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Le procès-verbal du 19 mai 2022 est validé.

La séance était consacrée aux sujets suivants :

Démission d'un conseiller municipal : Le conseil municipal prend acte de la démission de Madame Cécile LORMEAU qui ne sera pas remplacée car la liste «Vivre en harmonie à Guissény», ne comporte plus de candidat. Monsieur le maire souligne que Madame Cécile LORMEAU a eu à cœur de suivre plusieurs formations afin de gagner en connaissances sur différents sujets comme notamment en urbanisme. Sa curiosité et ses interrogations ont toujours été bienveillantes. L'ensemble du Conseil Municipal remercie Madame Cécile LORMEAU pour son implication et lui souhaite de pouvoir mener à bien ses objectifs personnels.

Informations sur les délégations du Conseil Municipal au maire : Richard peinture (travaux du bâtiment mairie) 7 219,80 €, FIA 1 229,00 €, Vigipol 641,94 €, Rivages de France 200,00 €. Le conseil municipal en a pris note.

Taxe sur les logements vacants : Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, les élus de la Communauté Lesneven Côte des Légendes ont inscrit la volonté de transférer la taxe d'habitation sur les logements vacants à l'échelon communautaire. L'objectif de la mise en place de cette taxe à l'échelon communautaire est double : Favoriser la remise sur le marché des logements vacants en agissant sur l'ensemble du territoire et contribuer à la politique de la CLCL en faveur du logement et notamment la mise en œuvre de son PLH. Le bureau communautaire du 25 avril 2022, ayant validé la mise en place de cette taxe au niveau communautaire par 8 voix « pour », 4 voix « contre » et 3 abstentions, il est demandé aux 6 communes l'ayant instaurées de bien vouloir prendre une délibération d'ici fin juin pour la supprimer sur leur territoire afin que la CLCL puisse l'instaurer avant fin septembre à l'échelle de la CLCL. En effet, à défaut de cette délibération, l'application de cette taxe ne pourra être effective que sur les communes ne l'ayant pas, ce qui ira à l'encontre du principe de solidarité communautaire. Le montant de cette taxe s'élevait en 2021 pour la commune de Guissény à 8 107 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de valider la suppression de la taxe d'habitation sur les logements vacants afin qu'elle soit reprise au profit de la Communauté Lesneven Côte des Légendes, sous réserve que le principe de la mise en place de cette taxe soit adopté au niveau de la CLCL.

Finances – grille tarifaire des produits revendus au Kurnig Kafé et au camping municipal du Curnic : Dans le cadre de l'activité estivale du Camping municipal du Curnic et du Kurnig Kafé, et pour assurer leur bon fonctionnement, il convient de fixer les tarifs de revente. Monsieur Raphaël RAPIN propose que les tarifs appliqués à la revente de certains produits ne soient pas inférieurs à ceux appliqués par les commerçants de la commune afin de ne pas leur faire concurrence. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (à l'unanimité) a validé les grilles présentées afin de définir les principes généraux de revente et les principes particuliers définis.

Tarifs 2022 – complément : Complètement la délibération n° CM21/0801 établissant les tarifs applicables pour l'exercice 2022 afin de faciliter la compréhension des calculs des tarifs. Le conseil municipal en a pris note.

Association Familles Rurales de Guissény : Projet d'installation d'une ludothèque : Monsieur le maire informe l'assemblée que l'Association Familles Rurales de Guissény, a été reçue en mairie en septembre 2021 afin de finaliser le projet de la ludothèque inscrit au contrat enfance jeunesse. Mesdames Hveline CABON et Christine DOISNEAU, Messieurs Jean Louis BONDU et Gérard LE GUEN, ont échangé à de nombreuses reprises avec l'AFR de Guissény, notamment sur le lieu d'implantation, du type de locaux possibles (Algeco, éphémères...). Ils ont proposé à la municipalité d'envisager le jardin de la maison Lotrian comme possibilité l'installation de la ludothèque. Ce qui, par ailleurs, irait dans le sens de la restitution de l'opération « Cœur de bourg » laquelle préconise dans son projet stratégique de développer les activités qui participent au dynamisme de la commune à l'intérieur d'un périmètre de centralité défini. Le plan de la parcelle et a été fourni au constructeur. L'installation d'une yourte dans cet espace est possible. Il faudra faire quelques aménagements : Créer une entrée plus proche de la rue de Béthanie, réaliser un marquage au sol des places de stationnement, envisager un aménagement de la voie en concertation avec les riverains, éventuellement solliciter le propriétaire du garage situé à proximité qui n'est pas propriété communale, ... Enfin, certes, l'implication des bénévoles de l'AFR de Guissény est importante mais Monsieur le maire rappelle qu'il y a des attentes de la part de toutes les associations et que la prise en charge des travaux par l'association, n'est pas une certitude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité (17 voix « pour ») que la commune de Guissény soit représentée par 2 élus au sein du Conseil d'Administration de cette structure et ceci afin de pouvoir apporter une expertise technique, urbanistique, sociale, financière, ... sur le développement de la structure. Il convient de rappeler que ces deux élus auraient 2 voix non délibératives, l'installation d'une ludothèque gérée par l'AFR de Guissény sur la commune, l'installation d'une yourte dans le jardin de la maison Lotrian, la restitution à la commune de la maison Lotrian par l'Etablissement Public de Bretagne, et l'ouverture de réflexion quant à possibilité de mettre en place un programme de réhabilitation de la maison Lotrian.

Affaires diverses

Point sur les travaux de la mairie

Les délais sont respectés. Les entreprises qui interviennent sont réactives aux demandes et aux problématiques rencontrées. Actuellement ce sont les plafonds qui sont en cours de pose au rez-de-chaussée. La problématique de la téléphonie fixe est en cours de résolution. La démolition des murs de La Poste sera réalisée semaine 24.

Présence Gendarmerie

Permanences en mairie de Guissény le jeudi 30 juin, 14 juillet, 28 juillet 2022, 11 août et 25 août de 09h00 à 13h00.

Convention du breton à l'école

Depuis plusieurs années, les élèves des écoles primaires publiques du Finistère peuvent bénéficier de séances d'initiation au breton, à raison d'une heure/semaine par classe. Ce dispositif est piloté par l'Inspection académique du Finistère et co-financé par le Conseil départemental, la commune concernée et la Région Bretagne. Pour l'année scolaire 2022-2023, le Tréas a formulé une demande d'intervention, qui a été validée pédagogiquement par l'Inspection académique. Il s'agit d'1h/mois pour l'ensemble des élèves. coût total de l'opération 1 800€ = 900€ département + 300€ la Région. Il restera 600€ à la charge des communes. Vu le nombre d'élèves il a été proposé de partager le coût à hauteur de 50% pour Guissény et 50% pour Kerlouan. Ceci représente environ 300€/commune/an. Ce montant dépend du nombre de classes bénéficiant du dispositif sur l'ensemble du Finistère. La délibération du Conseil municipal validant la convention d'engagement sera à prendre en juillet, lorsque le nombre d'heure aura été définitivement établi par les services académiques.

Etude de l'étang du Curnic

Après la réalisation de la bathymétrie fin mars (profondeurs d'eau), le diagnostic piscicole a été réalisé les 13 et 14 juin par le bureau d'études Aquabio.

Travaux tourbière d'An Isquin

Les derniers travaux de fauche de roselière prévue en 2021 et reportée au printemps 2022 ont été réalisés les 9, 10 et 13 juin. Les premières observations indiquent une restauration escomptée des milieux naturels qui étaient enfrichés.

Travaux de mise en défens des dunes

La consultation des entreprises en cours, début des travaux prévus pour septembre

Bilan fête de la nature du 21 mai

25 participants et une ambiance chaleureuse

Animations nature estivales

7 animations sont programmées : mercredi 13 juillet : A la découverte du marais du Curnic, mercredi 20 juillet : A la découverte du marais du Curnic, mercredi 27 juillet : Jouer avec la nature, mercredi 3 août : Sur la piste des blaireaux ! mercredi 10 août : A la découverte du marais du Curnic, mardi 16 août : Étrange estran... un monde extraordinaire sous les algues et les cailloux, mercredi 24 août : Plantes, oiseaux, et autres bestioles du littoral.

Fête de la musique

Le vendredi 24/06, sur la place St Sezny. À partir de 18h, vous retrouverez les écoles de Ste Jeanne d'Arc et le Tréas, les associations Karnavoriz et Avel Dro, et SKLTN. A 21h l'artiste Hoze et le groupe Son ar Dan. Concerts gratuits et restauration sur place assurée par l'association Gwez Rock.

Kurnig Kafé

Début des animations au Kurnig Kafé le jeudi 07/07.

L'ordre du jour étant épuisé, clôture de la séance à 20h00.